

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27/05/2024

L'an 2024 et le Lundi 27 Mai 2024 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique FLAMENT, Maire.

Présents : Mme BOULE Sophie, M. CHAMBRIER-GILLOT David, Mme DERRE Christelle, M. FLAMENT Dominique, Mme GAUTIER Cindy, Mme GERMAIN Martine, M. GERNOT Philippe, M. GOUHIER Didier, M. LEDIEU Christophe, Mme LEROY Sonia, Mme LETOURNEAU Aurélie, M. MARTINEAU Eric, M. PERRICHOT Alain, M. RADENAC Alexandre, M. RENAUDIN Jean-Yves, Mme ROUGET Anne-Marie, M. VADE Prosper

Procurations : M. GUERANT André à M. LEDIEU Christophe, Mme COCHIN Lydia à M. GERNOT Philippe, M. HERPIN Jean-Luc à Mme ROUGET Anne-Marie

Secrétaire de séance : M. MARTINEAU Eric

Nombre de membres en exercice : 20

ORDRE DU JOUR :

Election d'un Adjoint au Maire

Finances :

- Indemnités de fonction Adjoint
- Tarifs Festival Rock à Vib' 2024
- Subvention exceptionnelle – Contrat d'apprentissage USV Football
- Décision modificative n°2 – Budget principal
- Demande de financement CAF – Logiciel de facturation service enfance-jeunesse
- Groupement de commande – Accompagnement des porteurs de projets MAM

Travaux :

- Travaux en cours

Divers :

- Horaires d'ouverture de la piscine municipale
- Modification du prix de vente du 56 rue des Sablons
- Agenda Quai des Arts
- Remerciements
- Questions diverses

Election d'un Adjoint au Maire suite à démission - réf : 2024-045

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-7-2 et L. 2122-7,
Vu la délibération du conseil municipal n°2024-001 en date du 10/01/2024,

M. le Maire rappelle que suite à la démission de Mme Arlette PICHARD de ses fonctions de 3ème Adjointe au Maire et de Conseillère Municipale, le conseil municipal a décidé par délibération n°2024-001 du 10/01/2024 de laisser ce poste vacant.

M. le Maire ajoute que depuis cette date, un membre du conseil s'est porté candidat pour reprendre la fonction de 3ème Adjoint au Maire en charge de la culture. Il rappelle qu'en cas de vacance d'un poste d'Adjoint, tout conseiller municipal (sauf le Maire) peut se porter candidat à ce poste, dans le respect du principe de parité.

Après appel de candidature, l'unique candidate est la suivante : Mme Martine GERMAIN.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 20 Suffrages exprimés : 20 Bulletins blancs ou nuls : 0

Mme Martine GERMAIN a obtenu 20 voix (0 bulletins blancs). Ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée élue en qualité de 3ème Adjointe au Maire dans l'ordre du tableau, et immédiatement installée dans sa fonction.

FINANCES

• Indemnités de fonction Adjoint réf : 2024-046

Le conseil municipal de la commune de VIBRAYE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux de l'indemnité de fonction allouée au 3ème adjoint nouvellement élu ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, au taux suivant :
Adjoint : 18.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Précise que cette indemnité :
 - ° Sera applicable à compter du 1er juin 2024 et payée mensuellement,
 - ° Sera automatiquement revalorisée en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- Ajoute que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal, et qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

• Tarifs Festival Rock à Vib' 2024 réf : 2024-047

M. le Maire indique que les trois groupes suivants seront à l'affiche de l'édition 2024 du festival : les Skalators, Pas le vendredi et Celkilt. Il propose de conserver l'entrée gratuite, et le partenariat avec Re-Uz pour les gobelets consignés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de maintenir l'entrée gratuite du festival et le partenariat avec Re-Uz pour l'utilisation de gobelets consignés,
- Approuve les tarifs suivants pour la buvette 2024 :
 - Consigne gobelet Re-Uz (prix unitaire) : 1 €
 - Ticket pour la buvette (prix unitaire) : 1 €
 - Sandwiches avec 2 chipo. ou 2 merguez : 4 tickets
 - Barquette de frites seule : 2 tickets
 - Barquette de frites + 1 merguez ou 1 saucisse : 4 tickets
 - Barquette de frites + 2 merguez ou 2 saucisses : 5 tickets
 - Boissons non alcoolisées : 2 tickets
 - Boissons alcoolisées : 3 tickets
 - Eau minérale et café : 1 ticket
 - Crêpes (sucre, confiture, Nutella) : 2 tickets

- **Subvention exceptionnelle - Contrat d'apprentissage USV Football - réf : 2024-048**

M. le Maire indique que l'USV football a recruté un salarié au 1^{er} septembre 2023, en formation « BPJEPS activités physiques » par alternance. Sa mission était de développer le football féminin au sein du club.

Il ajoute qu'une subvention exceptionnelle a été sollicitée par l'association pour soutenir ce projet. Compte tenu du fait qu'il a été mis fin par anticipation au contrat, il propose de proratiser cette aide en fonction de la durée réelle du contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'USV football.

- **Décision modificative n°2 - Budget principal réf : 2024-049**

M. le Maire indique que le montant estimatif des travaux d'enfouissement des réseaux de l'Avenue de la Gare et de la Route de la Bruyère étant supérieur aux crédits inscrits au budget, une décision modificative est nécessaire sur le budget principal.

Par ailleurs, il convient d'inscrire en recette d'investissement la subvention de 150 000 € accordée par la Région pour les travaux de réhabilitation globale du complexe sportif. Elle permettra de réduire l'emprunt prévu au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante sur le budget principal :

Section d'investissement – Dépenses :

- Compte 204181 – Subvention organismes divers – Biens mobiliers, matériels et études : - 232 000 €
- Compte 204182 - Subvention organismes divers – Bâtiments et installations (Département) : + 122 000 €
- Compte 20422 - Subvention personne de droit privé – Bâtiments et installations (Télécoms) : + 128 450 €

Section d'investissement – Recettes :

- Compte 1322 – Subvention d'investissement – Région : + 150 000 €
- Compte 1641 - Emprunt : - 131 550 €

- **Demande de subvention d'investissement - CAF de la Sarthe réf : 2024-050**

M. le Maire indique que les achats prévus en investissement au budget 2024 (logiciel de facturation et tablettes de pointage des présences) peuvent être subventionnés par la CAF de la Sarthe. Il propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'engagement de ce projet,
- Sollicite une subvention de la CAF de la Sarthe et approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Objet	%	Montant
Tablettes tactiles (pointage présences)	2 726.00 €	CAF de la Sarthe	30	2 564.18 €
Logiciel i Noé	3 010.25 €	Autofinancement	70	5 983.08 €
Formation - Paramétrage Logiciel	2 811.00 €			
TOTAL :	8 547.25 €	TOTAL :	100	8 547.25 €

- Demande l'autorisation de réaliser ces achats par anticipation,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à ce projet.

- **Groupement de commande - Accompagnement des porteurs de projets Maison d'Assistantes Maternelles** réf : 2024-051

M. le Maire indique que la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (CCVBA) et 9 communes du territoire sont signataires de la Convention territoriale globale, avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA), en date du 28 septembre 2023. Dans ce cadre, les communes de Lavaré, Vibraye, Semur-en-Vallon et Montaillé ont élaboré un plan d'action de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) pour pallier la baisse significative du nombre de places d'accueil du jeune enfant et favoriser le maintien des effectifs scolaires.

A l'échelle nationale, la création du Fond d'innovation pour la petite enfance vise à faire émerger des territoires « accélérateurs » du déploiement du service public de la petite enfance en soutenant des projets innovants et inspirants, qui renouvellent le cadre d'intervention des modes d'accueil, et pour lesquels les fonds de droit commun connaissent des limites. Dans ce cadre, un appel à projet a été publié le 9 juin 2023.

La CCVBA a répondu à cet appel à projet par une proposition de programme d'accompagnement spécifique aux professionnelles en MAM et porteurs de projets, sur deux axes repérés :

- Approfondir la qualité d'accueil des enfants et la qualité de vie au travail des professionnels
- Renouveler les formes de soutien à l'accueil individuel

Après délibération du jury régional, ce projet de programme d'accompagnement à la création et la pérennisation des MAM du territoire a été retenu pour être soutenu par le fonds d'innovation petite enfance. A ce titre, il fait l'objet d'un soutien cofinancé par l'Etat et la CAF de la Sarthe à hauteur de 95 000 € sur 2023 à 2025, sur une enveloppe financière prévisionnelle maximale de 119 600€ pour trois années d'accompagnement. La contribution de l'Etat ne pouvant excéder 80% du coût total du projet sur trois années. L'ajustement de l'enveloppe financière sera à définir en fonction du nombre de communes engagées, de MAM bénéficiaires du programme d'accompagnement et des modalités qui seront prévues conjointement par les communes engagées et la Communauté de Communes dans l'élaboration du cahier des charges.

Ce programme d'accompagnement des MAM vise à répondre aux besoins spécifiques de ces professionnelles en proposant un accompagnement dédié et adapté par un prestataire extérieur, expert dans le domaine de la petite enfance et de l'accompagnement d'équipe, afin de soutenir les assistantes maternelles en MAM et porteurs de projet.

Le soutien à la création des MAM est une compétence communale. La Communauté de communes, via le Relais petite enfance, exerce la compétence d'accompagnement des assistantes maternelles. Le programme est donc porté et financé conjointement par les communes engagées dans le projet (Lavaré, Montaillé, Semur-en-vallon, Vibraye) et la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

La Communauté de communes assurerait le pilotage et la coordination du programme dans le cadre de la mission du Chargé de coopération Convention territoriale globale, en lien étroit avec les élus et les professionnels communautaires et communaux.

Ainsi, la communauté de communes et les communes citées ont la volonté de se regrouper afin de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public pour un programme d'accompagnement des Maisons d'Assistantes maternelles.

Une convention doit fixer les modalités de fonctionnement de ce groupement. M. le Maire présente le projet de convention constitutive de ce groupement de commandes.

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants,

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération définissant d'intérêt communautaire, le Relais Parents Enfants,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la communauté de communes au groupement de commandes tel qu'exposé ci-dessus,
- Désigne Madame Christelle Derré membre du comité de pilotage du groupement de commandes,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes dont le projet figure en annexe de la présente délibération.

Mme C. Derré ajoute que le coût pour la collectivité serait de 2000 € à 3000 € (à ajuster en fonction du montant de la prestation) par an sur 3 ans. Le projet prendra la forme d'un accompagnement de la future MAM visant à répondre aux besoins spécifiques des professionnelles amenées à exercer leur profession au sein d'une sphère collective. Il s'agira d'un accompagnement dédié et adapté par un prestataire extérieur, expert dans le domaine de la petite enfance. La finalité de cet accompagnement est de pouvoir pérenniser dans le temps le fonctionnement de la MAM eu égard à l'investissement porté par la collectivité pour ce projet.

Ce projet d'accompagnement est expérimental car nullement proposé en Sarthe au jour d'aujourd'hui alors que beaucoup de MAM sont ouvertes. Si l'expérience est concluante, ce projet pourra être dupliqué sur d'autres territoires que la CDC VBA.

TRAVAUX

Le cabinet Audevard-Cailloux a été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de la maison des assistantes maternelles. L'objectif d'une ouverture en septembre 2025 est toujours d'actualité.

L'entreprise Citéos a finalisé les travaux rendus nécessaires par la modification de la programmation de l'éclairage public.

Le Monument aux Morts a été rénové (lettres, plaques et monument). Ce projet est financé à hauteur de 810 € par le Souvenir Français.

Une partie des travaux de voirie ont été réalisés par l'entreprise Pigeon (secteur de la Douvalière, impasse des Peupliers). Elle a également préparé le terrain pour la création d'une aire de jeu et d'un terrain de pétanque au lotissement de la Charmoie.

Il est envisagé d'instaurer un sens unique sur la partie de la ruelle des Epinards qui part de la rue des Sablons jusqu'à la résidence des Rosiers. Cela permettrait de sécuriser la circulation des piétons et leur cheminement, via un marquage au sol pour leur dédier une portion de la voirie.

La hauteur du trop-plein de la mare du lotissement des Epinards va être corrigée, car suite au dernier curage, des débordements ont été constatés.

DIVERS

- **Horaires d'ouverture de la piscine municipale** réf : 2024-052

M. le Maire rappelle que l'accès à la piscine municipale sera gratuit le 15 juin prochain en raison de l'accueil de la Caravane Terre de Jeux. Les baigneurs pourront aussi profiter des baptêmes de plongée sur le site.

Il ajoute que la remise des récompenses aux associations dans le cadre de la Fête des associations sera jumelée à la manifestation (elle aura lieu en fin de journée). Il propose donc de fermer exceptionnellement la piscine municipale à 17h00.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Fixe les horaires d’ouverture suivants pour le 15 juin 2024 : ouverture de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
- Rappelle les horaires d’ouverture précédemment arrêtés :

- **Du 1er juin 2024 au vendredi 05 juillet 2024 (période scolaire) :**

- Ouverture au public : Le Mercredi et le Samedi de 15h à 19h30
Le Dimanche de 10h à 12h30 et de 15h à 19h30
- Ouverture aux scolaires : En fonction des plannings

- **Du samedi 06 juillet 2024 au samedi 31 août 2024 (vacances scolaires) :**

Ouverture au public les Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi et Dimanche de 10h à 12h30 et de 15h à 19h30.

- Fermeture de la piscine le 14 juillet et le 15 août
- L’entrée sera gratuite le 15 juin 2024 (animation Caravane Terre de Jeux), le 06 juillet et le 31 août 2024.
- Fermeture à 22h00 le 30 août 2024 (soirée nocturne).

- **Modification du prix de vente du 56 rue des Sablons**

Les bâtiments du 56 rue des Sablons ont été estimés par les Domaines et mis est en vente auprès des agences immobilières AFI et C Immobilier à 230 000 €.

Le bien vient d’être mis en vente auprès de l’agence ORPI. Elle a évalué sa valeur à 215 000 €. Cette proposition a été validée. Les autres agences vont en être informées.

M. C. Ledieu suggère à la commune de créer des logements locatifs dans ce bâtiment, car la commune connaît une pénurie en la matière. Cela permettrait également d’attirer de nouveaux habitants, ou de maintenir la population.

- **Remerciements**

L’UVICAPL remercie la commune et ses différents services pour leur aide dans l’organisation de la Brocante de Printemps.

Le CFA de la Coiffure de la Sarthe remercie la Municipalité pour la subvention qui lui a été accordée.

- **Agenda Quai des Arts :**

Mme M. Germain indique que le dernier spectacle donné par la commune pour cette saison (« Le show qui must go on ») a remporté un franc succès. La troupe reviendra avec un autre spectacle musical (« Le Dindon ») le 15/11/2024.

La prochaine saison culturelle débutera le 13/09/2024, avec le spectacle « Les amants de Montmartre ».

- **Questions diverses :**

La chorale EMlchante donnera un concert le 18/06/2024 à 20h00 dans l’église de Vibraye.

Mme Julie Leverrier a été recrutée en qualité de directrice du service enfance-jeunesse. Elle prendra ses fonctions le 24 juin prochain. Elle occupe actuellement des fonctions similaires dans une commune de 9 000 habitants.

Festival Rock à Vib’ 2024 :

- Un second guichet sera créé pour la vente des tickets de la buvette. Deux terminaux de paiement seront donc loués.
- La sécurité du site sera assurée par l’entreprise Ikasso. *M. C. Ledieu regrette que cette prestation n’ait pas été confiée à une entreprise locale.*

- A ce jour, 65 conventions de parrainage ont été signées, pour un montant total de 7 900 €.

Le brasseur N. Kraft propose une visite de son laboratoire aux élus. La date sera proposée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

La fête de la musique aura lieu le 22 juin, conjointement aux essais de la course de voitures à pédales.

La commune accueillera la Caravane Terre de Jeux le 15 juin prochain. Les élus sont sollicités pour prêter main forte sur les ateliers et les deux vins d'honneur programmés sur la journée (Caravane Terre de Jeux et Fête des Associations à 18h00).

Par ailleurs, la ville accueillera une fan zone le 25 juin à partir de 18h00 sur la place de l'église, pour la retransmission du match de football France/Pologne. Le projet est mené en partenariat avec Intersport France. La présence de personnalités sportives est également prévue.

Des mini-reportages seront réalisés dans le centre-ville pour mettre en avant les commerçants, les habitants et la commune.

L'ensemble de la manifestation (promotion, repas, hébergement, sécurité ...) sera organisé en ayant recours aux entreprises locales. La seule exception concernera le matériel technique (son/lumière).

L'USV Football assurera la buvette-restauration de cette soirée.

La Journée Citoyenne organisée par le Conseil municipal des Jeunes a attiré une trentaine de personnes, autour du nettoyage du centre-ville et d'ateliers organisés avec l'appui du SYVALORM, des associations Qui nettoie si ce n'est toi et Perche Nature, et de M. A. Perrot (apiculteur).

Sur la matinée, les participants ont ramassé 24 kg de déchets et 400 g de mégots de cigarette. L'après-midi a été consacré à la fabrication de nichoirs à oiseaux, à la présentation d'une ruche, à la sensibilisation au tri sélectif et au compostage.

Adultes et enfants ont apprécié le caractère ludique des activités (quizz, challenges ...). Les participants se sont vu offrir des graines de fleurs.

La séance est levée à 22h35.

Le Secrétaire de séance,
M. MARTINEAU Eric

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire - M. Dominique FLAMENT

PROCHAINES REUNIONS

Réunions du Conseil municipal :

- Lundi 17 juin 2024 à 20h30 – Salle du conseil municipal
- Lundi 09 septembre 2024 à 20h30 – Salle du conseil municipal
- Lundi 07 octobre 2024 à 20h30 – Salle du conseil municipal
- Lundi 04 novembre 2024 à 20h30 – Salle du conseil municipal
- Lundi 02 décembre 2024 à 20h30 – Salle du conseil municipal

Réunions des commissions :

- **Commission « Fêtes et cérémonies »** - Mardi 28 mai 2024 à 18h30 – Salle A. Leprêtre – Marché de Noël 2024
- **Commission « menus »** du restaurant scolaire - Mardi 04 juin 2024 à 17h30 – Restaurant scolaire
- **Commission « travaux »** - Vendredi 07 juin 2024 à 10h30 – Enfouissement des réseaux de la Route de la Bruyère – Rendez-vous sur place
- **Commission « culture »** - Mercredi 05 juin 2024 à 18h00 – Salle A. Leprêtre

Manifestations communales :

- Rallye « 1906 dans le rétro » – Dimanche 02 juin 2024 à partir de 10h00 (Rue des Sablons – Place de l'église et place du Souvenir)
- Accueil de la Caravane Terre de Jeux 2024 au complexe sportif – Samedi 15 juin 2024 à partir de 8h00 (ouverture au public à 10h00)
- Fête des associations (remise des récompenses) - Samedi 15 juin 2024 à partir de 17h00 – Parking de la salle D. Du Maurier
- Fête de la Musique – Samedi 22 juin 2024
- Fan zone – Mardi 25 juin 2024 à partir de 18h00 – Place de l'église
- Festival Rock à Vib' – Samedi 06 juillet 2024

Elections européennes : dimanche 09 juin 2024 (bureaux de vote ouverts de 08h00 à 18h00)

Distribution des sacs jaunes pour le 2^{èm} trimestre 2024 : les vendredis 21 et 28 juin de 9h00 à 12h00 salle A. Leprêtre – Samedi 29 juin de 09h00 à 12h00 Salle A. Leprêtre